



ARCHIVES D.P.

Au mois de mars à Draguignan, les réunions des collectifs contre l'exploitation du gaz de schiste faisaient déjà salle comble.

Société. Sans réponse sur la situation du permis dit « de Brignoles », les collectifs s'inquiètent et invitent à créer 50 collectifs locaux supplémentaires.

Les collectifs contre le gaz de schiste mettent la pression

■ Le permis dit « de Brignoles » est toujours d'actualité. Les associations en lutte contre l'exploitation du gaz de schiste appellent à une mobilisation citoyenne de grande ampleur avec pour objectif de créer 50 nouveaux collectifs locaux avant la fin de l'année, dans l'esprit du modèle ardéchois (un collectif par commune).

Les militants sont inquiets, le permis dit « de Brignoles » est toujours en instruction, mais pour l'instant pas applicable car l'arrêté n'a pas été signé. Pourtant le dossier technique d'exploitation de la société américaine bénéficiaire du permis repose sur la fracturation hydraulique qui est interdite en France depuis la loi du 13 juillet et devrait, en

toute logique, être annulé comme les deux autres permis de cette même entreprise obtenus en Ardèche et dans le Larzac.

Selon Michel Berthelot, président de « Colibris83 », le silence qui entoure ce permis est préoccupant : « Il n'y a aucune raison pour que les citoyens ne soient pas informés. Nous avons questionné les acteurs de l'État sur l'avancement de ce permis par courrier recommandé, resté sans réponse à ce jour. D'où notre inquiétude grandissante. Beaucoup de citoyens pensent que la mobilisation n'a plus lieu d'être depuis la loi du 13 juillet qui interdit la fracturation hydraulique, mais le dossier est loin d'être clos : il y a déjà 60 permis valables en France et encore 86

permis en instruction dont celui de Brignoles. Il faut absolument augmenter la mobilisation pour faire entendre la volonté de la population. »

Les maires de 50 communes du Var viennent d'entrer dans la bataille aux côtés des collectifs contre l'exploitation du gaz de schiste. Ils ont créé un groupe de travail qui prépare des arrêtés municipaux concernant les dommages à l'environnement, la circulation des poids lourds ou encore sur l'utilisation de l'eau. Ces arrêtés représentent le seul moyen d'action légal pour les maires qui leur permette de compliquer, voire de rendre impossible, l'implantation d'un exploitant du gaz de schiste

sur leur commune. Cette méthode a fait ses preuves en Ardèche où les permis ont été abrogés en moins de 8 mois. Des réunions de partage de compétences et d'expérience en la matière sont prévues entre les représentants des collectifs ardéchois et varois. La préparation de manifestations publiques contre le gaz de schiste sur le modèle ardéchois est également en cours.

RAPHAEL SCHOTT

▲ Pour rejoindre le collectif Var ou s'informer, rendez-vous sur : <http://gazdeschiste-collectif-var.over-blog.com/> et : <http://www.colibris83.net/dracenie/GDS/>

Société. Le film « Dive » projeté ce soir nous plonge dans l'absurdité du gaspillage par la grande distribution de nourriture encore consommable.

Le gâchis alimentaire en débat